



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 9 :
**CONVENTION PARTENARIAT
2024 AVEC LA CMA**

Séance Ordinaire du 9 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 3 juillet 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 juillet 2024.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Sandrine JOVENE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Daphné GAUSSENS, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 24

Absent : 1

Excusés : 10

Excusés avec procuration : Alain GERARD (à Sandrine JOVENE), Bruno QUERE (à Jean-Georges MICOL), Daniel BALLA (à Xavier DE JAVEL), Benjamin DUGERS (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Géraldine AUDEBERT (à Bérengère DUPIN), Violette LABARCHEDE (à Philippe FARGEON), Thomas BURGALIERES (à Emmanuelle ANGELINI), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ), Julie-Anne BROUSSIN (à Alain MARC), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent : M. Maxime JOYEZ.

Secrétaire : Armelle BARTHELEMY

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

DOSSIER N° 9 : CONVENTION PARTENARIAT 2024 AVEC LA CMA

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Avec 650 établissements (31/12/2023), les entreprises artisanales proposent des biens et des services nécessaires aux Bouscatais, travaillant étroitement avec les autres secteurs économiques notamment de la sous-traitance.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle Aquitaine (CMANA33) contribue au développement économique des entreprises immatriculées au répertoire des métiers ainsi qu'au développement des territoires, en réalisant des actions d'animation, de formation et d'accompagnement en faveur du secteur de l'artisanat.

Par ailleurs, le dynamisme économique et la cohésion sociale sont des dimensions essentielles de la qualité de vie et de l'attractivité d'un territoire. Depuis 2016, et dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de développement économique, la Ville du Bouscat propose un accompagnement des artisans pour répondre à certaines problématiques identifiées avec le concours de la CMANA 33.

La Ville et la CMANA 33 formalisent leurs engagements réciproques par la signature d'une convention annuelle de partenariat structurée autour de plusieurs axes, dont l'accompagnement des entreprises bouscатаises dans leur transition énergétique et environnementale / RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) avec notamment la mise en place de la troisième édition d'un événement professionnel à destination du monde économique bouscатаis. Aussi, la CMANA 33 s'engage à participer aux réflexions collectives sur les défis et enjeux du commerce de proximité de notre territoire.

Les sujets pressentis pour 2024 sont :

- la prévention et la gestion des déchets : déchets du bâtiment, biodéchets, zéro déchet (seconde main, réparation, réemploi...),
- les ressources humaines : qualité de vie au travail, embauche (premier salarié, apprenti), fidélisation des salariés (bonnes pratiques, marque employeur, inclusion de personnes handicapées...).

Cet événement sera organisé le 21 novembre 2024 durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. L'ensemble du tissu économique bouscатаis sera invité à cet événement. La CMANA 33 se chargera d'informer ses ressortissants artisans et la Ville communiquera auprès des autres entreprises du tissu économique.

La CMANA 33 s'associera à la Ville du Bouscat pour l'accompagner dans l'organisation de cet événement : appui technique, information et communication auprès des entreprises, interventions lors de l'évènement.

Compte tenu de leur communauté de vue, les parties décident de conclure la convention de partenariat ci-annexée. La participation financière de la Ville du Bouscat s'élève à 2 600 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'intérêt local le justifie et en vue de soutenir les initiatives, l'animation et le développement économique du territoire,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 :AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée,

Article 2 :DIRE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

Fait et délibéré le 9 juillet 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Armelle BARTHELEMY

CONVENTION DE PARTENARIAT 2024

ENTRE

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine**,
Etablissement Public Administratif,
Dont le siège est 46, avenue Général de Larminat, 33074 BORDEAUX CEDEX,
Représentée par Gérard GOMEZ, en qualité de Président de Région et par délégation de signature
par Nathalie LAPORTE, Présidente de la CMA de niveau départemental de Gironde,
Ci-après dénommée « **la CMANA 33** »,

D'une part,

ET

La **Commune du Bouscat**,
Dont l'hôtel de ville est Place Gambetta, BP 20045, 33491 LE BOUSCAT CEDEX,
Représentée par son Maire, Monsieur Patrick BOBET,

Ci-après dénommée « **la Ville du Bouscat** »,

D'autre part,

Ci-après désignées « **les partenaires** »

Il est préalablement rappelé que :

Avec près de 650 établissements (31/12/2023), les entreprises artisanales proposent des biens et des services nécessaires aux 24 006 Bouscatais (Insee, 2020) travaillant étroitement avec les autres secteurs économiques notamment dans la sous-traitance.

La CMANA33, conformément à l'article 5-1 du Code de l'Artisanat, contribue au développement économique des entreprises immatriculées au répertoire des métiers ainsi qu'au développement des territoires, en remplissant en faveur des acteurs économiques et en partenariat avec les structures existantes toute mission d'intérêt général en faveur du secteur de l'artisanat.

Par ailleurs, le dynamisme économique et la cohésion sociale sont des dimensions essentielles de la qualité de vie et de l'attractivité d'un territoire.

A ce titre, la Ville du Bouscat a adopté dès 2015 un schéma de développement économique permettant de donner un cadre stratégique et méthodologique aux actions à mener dans ce domaine.

Ce fil rouge en matière de développement économique s'oriente autour de 6 axes stratégiques :

- Conforter et diversifier l'économie présente, et d'abord le commerce ;
- Investir des secteurs de l'économie productive ;
- Favoriser un développement économique durable ;
- Soutenir les initiatives et l'innovation économiques ;
- Construire l'attractivité et la lisibilité du territoire par une véritable stratégie d'aménagement économique ;
- Orienter le développement économique vers l'emploi.

Ceci étant exposé, et compte tenu de leur communauté de vue, les parties décident de conclure la présente convention de partenariat.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La mise en œuvre de ces axes stratégiques permet aux deux parties de conventionner sur les thématiques suivantes :

1. *Accompagnement des entreprises bouscатаises dans leur transition écologique*
2. *Participation à la réflexion collective sur l'avenir des commerces du Bouscat et en particulier la Barrière du Médoc*

ARTICLE 2 – CONTENU ET MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

1/ Accompagnement des entreprises bouscатаises dans leur transition écologique / RSE (responsabilité sociétale des entreprises) avec mise en place d'un évènement professionnel à destination du monde économique bouscатаis.

L'artisanat est engagé comme les autres secteurs économiques dans une démarche RSE qui suppose une mutation importante de ses objectifs et de ses modes de fonctionnement. Un certain nombre d'entre elles sont d'ailleurs engagées dans ces réflexions sans vraiment s'en rendre compte, ni chercher à le faire savoir auprès de sa clientèle. D'un autre côté, les consommateurs sont de plus en plus en quête de sens dans leurs achats (consommation équitable, locale...) sans pour autant connaître l'offre en produits et services disponibles à proximité immédiate de chez eux.

Certains piliers de la RSE sont aujourd'hui encore un peu éloignés des préoccupations quotidiennes des entreprises, d'autant plus dans un contexte économique difficile (deux années de crise sanitaire, pénurie de matériaux et de main d'œuvre, guerre en Ukraine...). Le prisme de la transition écologique semble à ce titre une bonne entrée en matière, plus facilement accessible pour les entreprises, avec des actions assez faciles et visibles à mettre en place.

La ville du Bouscat et la CMANA 33 proposent donc de mener sur plusieurs années une action à destination des entreprises du territoire, dans un premier temps en lien avec la transition écologique, puis en intégrant progressivement les autres piliers de la RSE. L'objectif est de leur permettre de

bénéficiaire de conseils, accompagnements et de partenaires professionnels afin de les aider à monter en compétences et à s'engager dans leur transition écologique.

Deux premiers évènements professionnels sur la thématique de la transition écologique ont été mis en place en 2022 et 2023.

Le travail sur l'organisation de l'évènement de 2024 sera réalisé en plusieurs phases successives :

1/ Identification des thématiques du futur évènement Transition écologique

Sur l'évènement de 2022 puis celui de 2023, trois thématiques ont été abordées : mobilité / cyclo-logistique, gestion des biodéchets et énergie.

Afin de proposer de nouveaux sujets aux entreprises bouscатаises, s'adapter aux actualités réglementaires et développer d'autres pans de la RSE, deux autres thématiques vont être proposées sur l'édition de 2024.

Les sujets pressentis pour 2024 sont :

- Prévention et Gestion des déchets : déchets du bâtiment, biodéchets, zéro déchet (seconde main, réparation, réemploi...)
- Ressources humaines : Qualité de vie au travail, embauche (premier salarié, apprenti), fidélisation des salariés (bonnes pratiques, marque employeur, inclusion de personnes handicapées...).

2/ Mise à jour du listing d'apporteurs de solutions à destination des professionnels

Les thématiques étant en grand partie différentes sur l'édition 2024, un travail de mise à jour sera réalisé. D'autres structures du territoire seront également associées (CLVE, associations, réseau CMA, partenaires, Bordeaux Technowest, CCI...).

Les partenaires institutionnels et publics seront également associés à l'évènement en fonction de leurs disponibilité (CCI, Bordeaux Métropole (services déchets, service économique...)).

3/ Organisation de l'évènement

Cet évènement sera organisé sur le 4^{ème} trimestre 2024. L'ensemble du tissu économique bouscатаis sera invité à cet évènement. La CMANA 33 se chargera d'informer ses ressortissants artisans et la Ville communiquera auprès des autres entreprises et structures du tissu économique.

La CMANA 33 s'associera à la Ville du Bouscat pour l'accompagner dans l'organisation de cet évènement : appui technique, information et communication auprès des entreprises, interventions lors de l'évènement...

4/ Réalisation d'un livrable post événement

A la suite de l'évènement, un compte rendu synthétique de l'évènement sera réalisé et pourra ainsi être remis aux acteurs économiques bouscatais.

2/ Participation à la réflexion collective sur l'avenir des commerces du Bouscat et de la Barrière du Médoc

Certains commerçants et artisans de la Barrière du Médoc rencontrent des difficultés depuis plusieurs années : travaux du tramway, changement des modes de consommation, adaptation de l'offre, nouvelles formes de mobilité...

La ville du Bouscat souhaite pouvoir accompagner ces entreprises dans une démarche de réflexion collaborative afin de réfléchir à des pistes d'amélioration envisageables.

La CMANA33 participera à ces réunions d'échange afin d'apporter son œil d'expert notamment sur la thématique de l'attractivité du point de vente, commercialité, numérique...

Cela pourra permettre d'envisager par la suite la mise en place d'animations (formations, ateliers, parcours de montée en compétence...).

ARTICLE 3 – FINANCEMENT DU PARTENARIAT

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville du Bouscat s'engage à mettre en place les moyens humains et logistiques nécessaires à la réalisation des actions présentées en Article 2 : mise à disposition de salles pour l'évènement, envoi d'invitations...

La CMANA 33 s'engage également à mettre les moyens nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions décrites à l'article 2.

L'investissement consacré par la CMANA33 s'élève à 5 000 € l'ensemble de la durée du partenariat (2024).

Plan de financement des interventions de la CMANA 33

Actions	Temps agent (en jours)	Coût
Mise en place d'un évènement professionnel à destination du monde économique bouscatais sur la TE	10	5 000 €
Participation à la réflexion collective sur l'avenir des commerces de la Barrière du Médoc	Offert	0€
Total	10	5 000 €

Les partenaires s'engagent mutuellement à partager le coût total des interventions selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Participations financières sur l'ensemble du partenariat
CMA (48%)	2 400 €
Ville du Bouscat (52%)	2 600 €
Total	5 000 €

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Les partenaires s'engagent à faire figurer leurs noms et logos sur toutes actions de communication relatives au présent partenariat.

ARTICLE 5 – OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

En cas de communication du contenu de cette convention à des tiers, la Ville du Bouscat et la CMANA 33 devront s'informer mutuellement.

Les partenaires se reconnaissent tenus par une obligation de confidentialité envers les tiers, sur les faits, informations et décisions dont ils auront eu connaissance durant l'exécution des actions de partenariat.

ARTICLE 6 – AVENANT

Les partenaires réaliseront en fin d'année un bilan des actions réalisées.

Tout changement significatif de la nature des actions détaillées dans la présente convention devra faire l'objet d'une sollicitation écrite des parties.

Le cas échéant, les partenaires se réservent le droit de suspendre leur participation aux actions en cours.

La présente convention pourra, par accord entre les parties, faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2024 et pourra être renouvelé par reconduction expresse après évaluation des actions réalisées.

ARTICLE 8 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi à la partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée sans réponse.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté née de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable du litige. En cas d'échec, les parties saisiront le tribunal compétent.

ARTICLE 10 – MODALITES DE PAIEMENT

La Ville du Bouscat versera une participation financière de 2 600 € net de taxe à la CMANA 33 dans le cadre de la présente convention avant la fin d'année 2024.

Fait à

Le

**Le Président
de la CMANA**

**La Présidente
de la CMANA 33**

**Le Maire de la Ville
du Bouscat**

GERARD GOMEZ

NATHALIE LAPORTE

PATRICK BOBET

Convention 2024 – Le Bouscat / CMA33

Organisation évènement professionnel à destination du monde économique bouscатаis

Thématiques de l'évènement 2024

- **Gestion des déchets** : déchets du bâtiment, biodéchets, zéro déchet (seconde main, réparation, réemploi...)

Exemple de prestataires / apporteurs de solutions :

- **Ressources humaines** : Qualité de vie au travail, embauche (premier salarié, apprenti), fidélisation des salariés (bonnes pratiques, marque employeur, inclusion de personnes handicapées...).

Exemple de prestataires / apporteurs de solutions :

Au niveau des partenaires à lier à l'évènement : CMA, CCI, Bordeaux Métropole.

Organisation de l'évènement

Cible : invitation de l'ensemble du tissu économique bouscатаis

Calendrier : plutôt un jeudi matin, un peu plus tard sur la fin de l'année. Proposition : 21 novembre 2024 matin (salles disponibles et pré-réservées) ; format ½ journée en matinée (ouverture au public à 9h – fermeture à 14h30).

Pendant la SERD (semaine européenne de réduction des déchets) : du 16 au 24 novembre 2024

Lieu : Ermitage-Compostelle – salle La Rotonde pour les prestataires ; utilisation également des salons pour les tables rondes.

Format :

- Accueil général (inscription, récupération des contacts) – prévoir une personne de la mairie
- Espace café viennoiserie sur l'ensemble de la matinée, éventuellement un cocktail déjeunatoire en fin de matinée. A installer près de l'entrée
- Rencontres individuelles entreprises/prestataires avec mini-stands des prestataires permettant de faciliter les prises de contact et présentation de leur offre de services/produits. Présentation des exposants par pôle
- Organisation de 2 ou 3 tables rondes / miniconférence (horaires à définir par exemple 10h et 11h).
Premières idées de sujets :
 - Ressources humaines (fidélisation salariés, embauche différente, marque employeur...) : un animateur, une entreprise exemplaire / ayant mis en place des actions en interne, un spécialiste du sujet (CMA si possible), un apporteur de solution (cible : tout public)
 - Gestion des déchets du bâtiment – réemploi (cible filière du bâtiment : artisans du bâtiment, bureaux d'étude, architectes)
 - Réparation (cible : économie de proximité)

Rétroplanning

Tâche	Date	Structure
Validation date et réservation salle de l'Ermitage	Juin	Mairie
Identification des thématiques 2024	Juin	CMA/Mairie
Mise à jour fichier des apporteurs de solutions	Juin - Juillet	CMA/Partenaires
Organisation des tables rondes : nom de la table ronde, intervenants, horaires	Juillet	CMA/Partenaires
Mise à jour outils de communication	Septembre	Mairie
Invitation des apporteurs de solutions	Septembre	Mairie
Relance à prévoir si besoin	Octobre	Mairie / CMA
Organisation de l'évènement : plan, logistique...	Octobre	Mairie
Création formulaire d'inscription pour les participants	Début octobre	Mairie
Invitation des entreprises bouscataises (M-1)	21/10	Mairie
Communication par la CMA auprès des artisans (réseaux sociaux, emailing) et via les par le réseau des partenaires	A partir du 21/10/24	CMA
Relances J-15	07/11/24	CMA/Mairie
Relance J-7	14/11/24	CMA/Mairie
Evènement	21/11/24	CMA/Mairie et apporteurs de solutions / conseils